

Déménagement des biens meubles gouvernementaux

Information – Publication avis d'intention

Québec, le 4 novembre 2020 – Le présent avis fait suite à ceux du 14 et 29 octobre dernier.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a procédé le 2 novembre dernier à la publication de trois avis d'intention sur SEAO (20201102-01, 20201102-02 et 20201102-03) en vue de conclure des contrats de gré à gré pour une période de deux mois et demi se terminant le 31 janvier 2021 avec une option de renouvellement d'un mois soit jusqu'au 28 février 2021, avec les trois prestataires de services du regroupement d'achats ayant pris fin le 29 octobre dernier. La clientèle est invitée à consulter les dits avis publiés sur SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Tout organisme public ayant déjà transmis sa fiche d'engagement dans le cadre du regroupement d'achats qui devait débuter le 30 octobre 2020, sera réputé lié aux contrats de gré à gré présentement en publication sur SEAO, sauf s'il fait parvenir un avis contraire **au plus tard le vendredi, 6 novembre 2020, 16h00**.

Cet avis doit être transmis par la personne ayant signé initialement la fiche d'engagement et envoyé à l'adresse : engagement.sar@cag.gouv.qc.ca. Il doit indiquer les informations suivantes :

- le nom de l'organisme public ;
- le cas échéant, les besoins et le montant estimés pour la période du gré à gré.

Le CAG tient à rappeler :

- Que les contrats de déménagement et d'aménagement des biens meubles gouvernementaux ont trait à des demandes d'exécution ponctuelles et ne couvrent pas des besoins permanents.
- Que tout organisme public ne peut, simultanément, être engagé dans plus d'un contrat pour satisfaire le même besoin.

De plus, dans la situation où aucune entreprise ne manifeste son intérêt dans le délai prévu, le CAG pourra procéder à l'adjudication des contrats de gré à gré. Ces derniers pourraient entrer en vigueur vers le 18 novembre 2020.

Si un prestataire de services manifeste son intérêt et démontre qu'il est en mesure d'exécuter le contrat, le CAG ne donnera pas suite à son intention de conclure ce contrat, considérant notamment les délais qui pourraient être engendrés par la suite. Ce faisant, les organismes publics devront conclure leurs contrats de gré à gré pour les besoins en transition vers le nouveau contrat. Si une telle situation devait se présenter, le CAG avisera dès que possible les organismes publics. Dans tous les cas, un suivi sera assuré.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle du Centre d'acquisitions gouvernementales au 1 866 476-4224, ou encore par courriel à servicealaclientele@caq.gouv.qc.ca.